

Publié le 25 novembre 2015

Un business plan pour la future Sem funéraire de Chambéry

C'est une véritable stratégie entrepreneuriale qu'est en train d'élaborer la régie gestionnaire du Centre funéraire de Chambéry. Appelée à être transformée en Société d'économie mixte (Sem) en 2016, la régie gestionnaire du Centre funéraire de Chambéry pourrait se propulser rapidement au premier rang des opérateurs du secteur en Savoie.



Depuis le début de l'année, le Centre funéraire de Chambéry enregistré une augmentation de 30% de son activité. "Il y a eu un peu plus de mortalité l'été dernier en raison de l'inefficacité du vaccin antigrippal et de forts coups de chaleur, mais la raison principale n'est pas là", explique Pierre Perez, maire-adjoint en charge de l'administration générale et responsable du centre funéraire. Non, la véritable explication réside dans l'ouverture en avril 2015 d'une antenne en face de l'Hôpital de Chambéry en centre-ville, alors que le centre funéraire se trouve, lui, excentré à la périphérie. "Tous les opérateurs privés étaient installés ici, à 10 mètres de l'établissement, et pas nous". Avec un convoi moyen à 2 600 € contre des tarifs pouvant dépasser le double chez les privés, pas étonnant non plus que la régie ait grignoté des parts de marché, qu'elle estime aujourd'hui à près de 40 %. Mais pour autant, la ville veut encore aller de l'avant. Le passage en Sem lui permettrait d'élargir son périmètre d'intervention, de contrôler la quasi-exclusivité de la crémation sur le département. Pas moins de 30 communes sont candidates à l'adhésion. Des discussions sont en cours avec trente autres. La Sem pourrait bien voir le jour avec une soixantaine de collectivités actionnaires, sa zone de compétence couvrant alors la quasi-totalité de la Savoie et une partie de la Haute-Savoie. Elle compte aussi sur ses actionnaires privés (Caisse des dépôts, Caisse d'épargne, Crédit agricole et la

mutuelle de prévoyance Mutac) pour proposer à ses clients des moyens de financement des obsèques et davantage de prévoyance qu'elle n'en fait déjà à l'échelle chambérienne. Opérateur unique pour la crémation Deuxième axe stratégique, la crémation. Aujourd'hui, elle représente déjà 52 % de l'activité de la régie, seule détentrice d'un crématorium sur le territoire. Mais aux deux lignes de crémation existantes, Pierre Perez entend en ajouter une troisième. Par ailleurs, une fois la Sem constituée, il envisage de racheter celui d'une commune voisine, La Balme-de-Sillingy qui possède deux lignes de crémation, mais dont le délégataire est en liquidation judiciaire. "Le maire nous a demandé si on pouvait le reprendre. On lui a expliqué que tant que nous serions en régie, ce ne serait pas possible, mais qu'une fois en Sem..." Le maire-adjoint a aussi une idée derrière la tête, avec cinq lignes de crémation sur le territoire, il serait difficile à un concurrent de s'implanter en espérant viabiliser sa structure. Dans ces conditions, il y a peu de chances que le préfet autorise l'ouverture d'un équipement supplémentaire. Seule manque à la gamme la marbrerie. "Nous avons le projet d'en créer une, confie-t-il. On a vu un nouvel opérateur s'installer sur Chambéry. Maintenant, il vend ce service à condition de faire aussi le convoi". Et ça, pour les gestionnaires de la future Sem, ça ne passe pas. Pierre Magnetto/Naja